EPSYS
Société par actions simplifiée au capital de 657.135 euros
Siège Social : 652 route de Plainpalais
73230 SAINT-ALBAN LEYSSE
316.343.441 RCS CHAMBERY

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY
DEPOT du 23 JUIL. 2010
N°300.3808 Le Greffier,
(1980B95)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 24 AVRIL 2009

Le vingt-quatre avril deux mille neuf,

Schneider Electric France, société par actions simplifiée au capital de 370.000.000 €, dont le siège social est à RUEIL-MALMAISON (92500), 35 rue Joseph Monier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 421.106.709,

Associé unique de la société EPSYS, société par actions simplifiée au capital de 657.135 €, dont le siège social est à SAINT-ALBAN LEYSSE (73230), 652 route de Plainpalais, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHAMBERY sous le numéro 316.343.441,

Représentée par Monsieur Jean-François ELIES, Directeur Financier, dûment habilité,

Connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, le cabinet MAZARS & GUERARD,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique,

Après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes et le bilan du dit exercice tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître pour ledit exercice un bénéfice de 711.116,93 €.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique,

Approuvant les affectations proposées par le conseil d'administration décide :

- de répartir le bénéfice disponible, soit	711.116,93 €
- augmenté du report à nouveau	+ 3.446,80 €
Soit au total	714.563,73 €

De la manière suivante :

- distribution d'un dividende de 166 € par action,
 soit 4.295 actions x 166 € — 712.970,00 €
- le solde, soit
 étant affecté sur le compte report à nouveau — 1.593,73 €

Le dividende sera payable le 20avril 2009.

Il est rappelé que le revenu par action au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

Exercice	Revenu global	Dividende distribué
2005	333.00 €	251.00 €
2006	273 .00 €	268.00 €
2007	311 .00 €	213.00 €

TROISIEME DECISION

Après avoir constaté que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société arrivent à expiration ce jour,

L'associé unique décide :

- de renouveler le le cabinet MAZARS ET GUERARD, pour une durée de six exercices soit jusqu'à la décision de l'associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
- et de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant M. Raymond PETRONI, domicilié Tour Exaltis, 61 rue Henri REGNAULT, 92400 COURBEVOIE, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices soit jusqu'à la décision de l'associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique,

Confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal aux fins d'effectuer les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

L'associé unique,

Schneider Electric France
Jean-François ELIES

Pour copie certifiée conforme
Le Président
D. Tollier